

CONSEILS DE SAISON PARU DANS L'AGRI DU 5 JUIN 2009

SITUATION DANS LE VIGNOBLE ROMAND

LA FLORAISON DEBUTE DANS LE VIGNOBLE

Le stade I débute dans le vignoble romand. La situation phytosanitaire est globalement bonne.

Les conditions météorologiques ont été particulièrement sèches ces derniers jours, avec des températures modérées en journée et assez fraîches la nuit. La vigne a tout de même maintenu une croissance normale. Au 2 juin, le stade I (floraison) débute dans le vignoble romand. En Valais, les cépages et secteurs précoces sont déjà à fin floraison.

Maladies fongiques: la situation phytosanitaire est globalement saine. La virulence du mildiou est assez faible et peu de taches d'huile ont été signalées.

Certaines stations du réseau Agrométéo n'ont toujours pas déclenché d'infection primaire. En effet, durant le mois de mai, les conditions météo ont été limitées pour favoriser l'infection primaire. Selon le site Agrometeo.ch, il manquait par exemple pour plusieurs stations 0,2 mm de pluie pour que l'infection du mildiou soit déclenchée. Dans d'autres cas, c'est l'intensité de la pluie ou la durée d'humectage que n'était tout juste pas atteints. Cela montre aussi que la situation mildiou 2009 connaît une faible pression, sans comparaison avec les campagnes 2007 et 2008.

Rappelons toutefois que la vigne entre dans une période de grande sensibilité aux attaques fongiques (mildiou et oïdium): il convient donc de continuer la lutte en respectant les intervalles préconisés (dix jours pour les contacts et douze jours pour les pénétrants) et en ayant une attention particulière à la qualité de l'application. Même si l'oïdium est toujours très discret, les conditions climatiques actuelles sont favorables à cette maladie. La lutte combinée antimildiou et anti-oïdium doit donc continuer. Notons que l'utilisation de fongicides antimildiou à action secondaire contre le botrytis est recommandée en période de fin floraison.

Ravageurs: les vols des papillons de première génération sont pratiquement terminés. Les contrôles d'occupation des grappes ont débuté cette semaine en Valais et débiteront la semaine prochaine dans les autres cantons.

Certificat Vitiswiss : L'obtention du certificat Vitiswiss est soumise à un certain nombre d'exigences dont la réalisation d'efforts particuliers. Nous profitons de cet article pour vous rappeler que le minimum requis est de 4 et qu'il ne faut pas attendre la fin de la saison pour vérifier si l'on en a suffisamment. De plus, pour toute personne qui applique de la fumure foliaire, une fenêtre témoin est obligatoire.

Ce conseil de saison est rédigé par ProConseil et les stations et services viticoles romands.